



**PERSONNEL CADRE (classé aux Niveaux I à V)**

RETRAITE COMPLEMENTAIRE				
Taux de cotisations	Assiette de cotisations	Part Patronale	Part Salariale	Institution
Retraite obligatoire ..... 7,87 %	Tranche 1 (salaire brut dans la limite du plafond Sécurité sociale)	4,72 %	3,15 %	Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco
Retraite obligatoire ..... 21,59 %	Tranche 2 (salaire brut compris entre 1 et 8 plafonds Sécurité sociale)	12,95 %	8,64 %	Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco
APEC ..... 0,06 %	Sur salaire brut limité à 4 plafonds Sécurité sociale	0,036 %	0,024 %	Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco
CEG ..... 2,15 %	Tranche 1	1,29 %	0,86 %	Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco
+ 2,70 %	+	+	+	
0,35 %	Tranche 2	1,62 %	1,08 %	
CET ..... 0,35 %	Tranche 1 (cotisation due uniquement si le salaire brut est supérieur au plafond Sécurité sociale)	0,21 %	0,14 %	Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco
+ 0,35 %	+ Tranche 2	+	+	

**PERSONNEL DE MAITRISE (classé aux échelons 17 à 25)**

RETRAITE COMPLEMENTAIRE				
Taux de cotisations	Assiette de cotisations	Part Patronale	Part Salariale	Institution
Retraite obligatoire ..... 7,87 %	Tranche 1 (salaire brut dans la limite du plafond Sécurité sociale)	4,72 %	3,15 %	Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco
Retraite obligatoire ..... 21,59 %	Tranche 2 (salaire brut compris entre 1 et 8 plafonds Sécurité sociale)	12,95 %	8,64 %	Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco
CEG ..... 2,15 %	Tranche 1	1,29 %	0,86 %	Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco
+ 2,70 %	+	+	+	
0,35 %	Tranche 2	1,62 %	1,08 %	
CET ..... 0,35 %	Tranche 1 (cotisation due uniquement si le salaire brut est supérieur au plafond Sécurité sociale)	0,21 %	0,14 %	Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco
+ 0,35 %	+ Tranche 2	+	+	

**PERSONNEL APPRENTIS – OUVRIERS – EMPLOYÉS (classé aux échelons 1 à 12)**

RETRAITE COMPLEMENTAIRE				
Taux de cotisations	Assiette de cotisations	Part Patronale	Part Salariale	Institution
Retraite obligatoire ..... 7,87 %	Tranche 1 (salaire brut dans la limite du plafond Sécurité sociale)	4,72 %	3,15 %	Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco
Retraite obligatoire ..... 21,59 %	Tranche 2 (salaire brut compris entre 1 et 8 plafonds Sécurité sociale)	12,95 %	8,64 %	Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco
CEG ..... 2,15 %	Tranche 1	1,29 %	0,86 %	Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco
+ 2,70 %	+	+	+	
0,35 %	Tranche 2	1,62 %	1,08 %	
CET ..... 0,35 %	Tranche 1 (cotisation due uniquement si le salaire brut est supérieur au plafond Sécurité sociale)	0,21 %	0,14 %	Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco
+ 0,35 %	+ Tranche 2	+	+	